



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 juillet 2026

FRANCE 2030 – LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS GRÂCE À DES SOLUTIONS INNOVANTES

Dans le cadre de France 2030, le gouvernement lance aujourd'hui un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à expérimenter des solutions technologiques innovantes pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires considérés comme « déserts médicaux ». Ce dispositif, porté par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, en lien avec le Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie, des Personnes Handicapées permettra de faciliter l'implantation de solutions innovantes sur tout le territoire.

Plus de 30 % des Français vivent dans des zones d'intervention prioritaire (ZIP), où l'accès aux soins est difficile. L'enjeu est crucial : **6 millions de personnes n'ont pas de médecin traitant, dont 500 000 en affection longue durée (ALD), et 87 % du territoire manque de professionnels de santé.** Cette désertification médicale aggrave les inégalités territoriales et renforce un sentiment d'abandon dans ces territoires. En complément des mesures déjà prises, comme par exemple le relèvement du numérus clausus ou encore les dispositifs pour faciliter la possibilité de trouver un médecin traitant, et de façon coordonnée avec le déploiement du réseau France Santé, l'État engage aujourd'hui un nouveau dispositif destiné à tester la mobilisation de solutions innovantes permettant de réduire l'inégalité d'accès aux soins, territoire par territoire.

UN DISPOSITIF ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

L'appel à manifestation d'intérêt « Offre innovante en santé délocalisée et télémédecine » vise à expérimenter le déploiement de solutions technologiques innovantes - déjà opérationnelles ou en passe de l'être - susceptibles d'améliorer l'accès aux soins là où l'accès aux professionnels de santé reste difficile. L'objectif de ce dispositif est de tester, évaluer et généraliser des modèles reproductibles pour mailler les territoires sous-dotés en relai des structures existantes (CPTS, maisons et centres de santé, cabinets médicaux de groupe, hôpitaux de proximité) et cible des solutions combinant :

- Des infrastructures légères et modulaires : cabines de téléconsultation en pharmacie, en gare ou

en mairie, maisons de santé mobiles, ou espaces dédiés au sein de locaux publics.

- Des équipements biométriques connectés (stéthoscopes, otoscopes, ECG, etc.) pour permettre des examens cliniques à distance avec une rigueur comparable au présentiel.

Les projets lauréats devront couvrir l'ensemble des régions métropolitaines et au moins un territoire ultramarin, en priorisant les Zones d'intervention prioritaire. Les solutions retenues devront :

- S'intégrer aux écosystèmes locaux avec une réponse médicale du territoire (en partenariat avec les collectivités, les CPTS, les officines, etc.).
- Garantir une connectivité résiliente (4G/5G, satellite) pour des téléconsultations en haute définition, y compris en zones blanches.
- Proposer une amplitude horaire étendue (5 jours sur 7 minimum) pour répondre aux besoins de soins non programmés.

En plus des financements France 2030, les solutions retenues bénéficieront d'un accompagnement pour pérenniser leur modèle économique (via des financements publics, des partenariats avec les collectivités, ou des modèles hybrides) d'une part, mais aussi seront intégrés au réseau « France Santé », déployé depuis 2025 pour structurer l'offre de soins de proximité d'autre part.

Les candidats ont jusqu'au 17 septembre 2026 pour déposer leur dossier sur le site de la Banque des territoires, opérateur de l'Etat pour ce dispositif. La seconde relève se cloturera le 17 novembre 2026.

Pour plus d'informations sur l'AMI : <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-offre-innovante-en-sante-delocalisee-et-telemedecine>

Pour candidater : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ami-teleconsultation>

Contacts presse

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence de l'innovation en santé – florence.gaudin@pm.gouv.fr

Banque des territoires :

Aurélien Imbert : aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – 06 77 56 38 82

Antoine Pacquier : Antoine.pacquier@caissedesdepots.fr – 06 86 42 69 58

A propos du plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Est mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

« Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires. »